



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Frédéric MELCHIOR

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

**Absent(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**APPELS À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE 2024 - PHASE**

**3**

(N°2024-366)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4 et L.1111-9 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.115-1 et suivants, L.262-1 et suivants à L. 263-2-1 ;

**Vu** le Code du Travail et, notamment, ses articles L.5132-15 et suivants ;

**Vu** la Loi n°90-449 du 31/05/1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement ;

**Vu** le Décret n°2005-212 du 02/03/2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2023-417 du Conseil départemental en date du 25/09/2023 « Schéma "garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais " » ;

**Vu** la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - pacte des solidarités humaines » ;

**Vu** la délibération n°2022-498 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Adoption du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2022-2027 ;

**Vu** la délibération n°2024-329 de la Commission Permanente en date du 08/07/2024 « Expérimentation France Travail : Conventions relatives à la préfiguration de l'accompagnement rénové et à l'accès aux formations de France Travail » ;

**Vu** la délibération n°2024-273 de la Commission Permanente en date du 17/06/2024 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2024 - Phase 1 » ;

**Vu** la délibération n°2023-259 de la Commission Permanente en date du 12/06/2023 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2023 - Phase 2 » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 03/09/2024 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 03/09/2024 ;

Mesdames Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Blandine DRAIN, Carole DUBOIS, Karine GAUTHIER, Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Caroline MATRAT, Sylvie MEYFROIDT, Evelyne NACHEL et Zohra OUAGUEF ainsi que messieurs Bruno COUSEIN et François LEMAIRE, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Daniel MACIEJASZ, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Monsieur Jean-Louis COTTIGNY, intéressé à l'affaire et invité, n'a pas pris part ni au débat.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De valider le financement de 4 dispositifs de la thématique 1 « Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les parcours dans un objectif d'insertion professionnelle », pour un montant total de 845 001,70 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 à la présente délibération.

**Article 2 :**

De valider le financement de 6 dispositifs de la thématique 2 « Accès au logement et accompagnement budgétaire », pour un montant total de 865 050,00 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 à la présente délibération.

**Article 3 :**

De valider le financement de 7 dispositifs de la thématique 3 « Développement des compétences et accès à l'emploi », pour un montant total de 540 790,57 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 à la présente délibération.

**Article 4 :**

De valider le financement de 3 dispositifs de la thématique 4 « Autonomie et inclusion des jeunes », pour un montant total de 258 500,00 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 à la présente délibération.

**Article 5 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures citées en annexe 5, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023.

**Article 6 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures citées en annexe 5, les avenants relatifs aux conventions de partenariat selon les modalités présentées au rapport, dans les termes du projet joint en annexe 6 à la présente délibération.

### **Article 7 :**

Les dépenses versées en application des articles 1 à 4 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C02-446A05	6568/93446	Indemnisation des organismes référents	9 169 450,00	845 001,70
C02-428B04	6568/93428	Politique inclusive en faveur du logement	2 881 691,00	865 050,00
C01-444H02	6568/93444	Appui au parcours intégré 2021-2027	14 489 480,46	540 790,57
C02-428C01	6568/93428	Fonds d'aide aux jeunes	130 000,00	30 500,00
C02-428C02	6568/93428	Accompagnement des jeunes	878 640,00	108 000,00
C02-428B02	6568/93428	Logement des Jeunes	700 000,00	120 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 31 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 11 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

<b>Thématique 1</b> <b>Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les parcours dans un objectif d'insertion professionnelle</b>
---

**Propositions 2024**  
**Phase 3**

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés dans le rapport présenté en Commission permanente du 17 juin 2024.

Le tableau repris en annexe 5 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 3.

**Opérations 1: Dynamisation des parcours : Accueil et Accompagnement des BRSA (dispositif 1.1)**

Il est proposé de financer 1 structure pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 384 199,20 € pour 1 800 accueils et 108 places d'accompagnement, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

**Opération 2 : Référent solidarité (dispositif 1.3)**

Il est proposé de financer 2 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 171 240,00 € et 1 089 places d'accompagnement, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

**Opération 3 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA (dispositif 1.4)**

Il est proposé de financer 2 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 114 562,50 € et 482 places d'accompagnement, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

**Opération 4 : Accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA :**

Par délibération du 8 juillet 2024, la commission permanente a validé la mise en œuvre d'une expérimentation permettant un accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA pour 70 allocataires maximum. Pour cela, le choix s'est porté sur un redéploiement d'une partie des moyens alloués aux PLIES et de 7 nouveaux ETP supplémentaires pour une durée de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2024. Le financement de ces 7 ETP supplémentaires s'élève à 175 000 € pour cette période, pris en charge dans le cadre de la recette sur l'expérimentation France travail.

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de l'expérimentation et d'une évaluation complète du dispositif, il est opportun de l'étendre sur une période de 6 mois supplémentaires allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025. Un financement de 175 000 euros supplémentaire sera nécessaire, ce qui portera à 350 000 euros le coût total de cette expérimentation pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.

Le financement de ces 7 ETP supplémentaires est réparti comme suit :

Territoires	Nombre d'ETP	Structure	Montant
Audomarois	2	La MIPE	50 000 Euros
Lens Liévin	3	APSA (2) et 3ID (1)	75 000 Euros
Montreuillois	2	ADEFI-Mission Locale	50 000 Euros
TOTAL	7		175 000 Euros

Il est donc proposé de financer les 4 structures mentionnées ci-dessus pour 6 mois complémentaires pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 175 000 € et 490 places d'accompagnement, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025. La mise en œuvre de cette expérimentation bénéficie d'un soutien financier de l'État.

<b>Thématique 2</b> <b>Accès au logement et accompagnement budgétaire</b>
--

**Propositions 2024**  
**Phase 3**

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés dans le rapport présenté en Commission permanente du 17 juin 2024.

Le tableau repris en annexe 5 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 3.

**Opération 1 : Accompagnement Social aux Travaux de Rénovation Energétique des logements de propriétaires occupants précaires (ASTRE) (dispositif 2.5)**

Il est proposé de financer 20 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette opération (soit 2650 € par mesure, contre 2100 € précédemment, afin de valoriser l'accompagnement global réalisé, à la fois technique et social, et au vu de la complexité des situations accompagnées). Le montant total de l'opération est de 53 000 €, sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025.

**Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord ADSL – « Autonome Dans Son Logement » - Territoires de l'Audomarois, du Boulonnais et du Montreuillois (dispositif 2.6)**

Il est proposé de financer 47 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission (5 000 € par mesure). S'y ajoute la valorisation Ségur pour l'équivalent de 15 ETP (dont le Ségur du coordinateur Logement d'abord financé par le FSE +). Le montant total de l'opération est de 314 050 €, sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025.

**Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord VIAL – « Vers l'Insertion et l'Autonomie en Logement » - Territoires de l'Audomarois, du Boulonnais et du Montreuillois (dispositif 2.7)**

Il est proposé de financer 44 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission (7 000 € par mesure). Le montant total de l'opération est de 308 000 €, sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025.

**Opération 4 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL – « ENtrée dans la Vie AUtonome par le Logement » - Territoires de l'Audomarois, du Boulonnais et du Montreuillois (dispositif 2.8)**

Il est proposé de financer 13 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission (10 000 € par mesure). Le montant total de l'opération est de 130 000 €, sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025.

**Opération 5 : Groupes d'échange de pratiques en santé mentale - Logement d'abord (dispositif 2.10)**

Il est proposé de financer 2 opérateurs pour la mise en œuvre de cette mission. Le montant total de l'opération est de 40 000 €, sur les périodes du 1/11/2024 au 31/10/2025 pour le territoire de Lens-Hénin, et du 1/12/2024 au 30/11/2025 pour le territoire du Boulonnais.



Deux autres groupes d'échanges de pratique, concernant les territoires de l'Artois et de l'Audomarois, feront l'objet d'un prochain passage en commission, pour un financement équivalent.

**Opération 6 : Observatoire social Logement d'abord (dispositif 2.11)**

Il est proposé de financer un opérateur pour la mise en œuvre de cette mission observatoire sur les jeunes précaires. Le montant total de l'opération est de 20 000 €, sur la période du 1/01/2024 au 31/12/2024.

## **Thématique 3**

### **Thématique 3 : Développement des compétences et accès à l'emploi**

#### **Propositions 2024** **Phase 3**

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés dans le rapport présenté en Commission permanente du 17 juin 2024.

Le tableau repris en annexe 5 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 3.

#### **Opération 1 : Accompagnement dans l'emploi (dispositif 3.2)**

Pour l'année 2024, il est proposé de soutenir 3 structures pour un montant total de 143 140 € pour l'accompagnement de 105 personnes au titre du dispositif « Accompagnement dans l'emploi ».

#### **Opération 2 : Accueil des jeunes enfants issues de familles éloignés de l'emploi (dispositif 3.6)**

Pour l'année 2024, il est proposé de soutenir 2 structures pour un montant total de 76 930 € pour 5 places en Crèche AVIP de Lillers et l'accompagnement de 350 personnes au titre du dispositif « Accueil pour tous ».

#### **Opération 3 : Accompagner autrement (dispositif 3.16)**

Pour l'année 2024, il est proposé de soutenir 3 structures pour un montant de 132 600 € et l'accompagnement de 49 personnes.

#### **Opération 4 : Actions d'insertion innovantes (dispositif 3.14)**

Pour l'année 2024, il est proposé de soutenir 6 structures pour un montant de 110 320,57 € et l'accompagnement de 174 personnes.

#### **Opération 5 : Action santé employabilité (dispositif 3.9)**

Pour l'année 2024, il est proposé de soutenir une structure pour un montant de 13 000 € et l'accompagnement de 15 personnes.

#### **Opération 6 : Aide à l'encadrement dans les entreprises d'Insertion (dispositif 3.11)**

Pour l'année 2024, il est proposé de soutenir une structure pour un montant de 28 800 € correspondant à 12 postes en insertion.

#### **Opération 7 : Aide à l'encadrement dans les Ateliers et Chantiers d'insertion (dispositif 3.12)**

Pour l'année 2024, il est proposé de soutenir une structure pour un montant de 36 000 € correspondant à 8 postes en insertion.

<p style="text-align: center;"><b>Thématique 4</b> <b>Autonomie et inclusion des jeunes</b> <b>Propositions 2024</b> <b>Phase 3</b></p>
---

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés dans le rapport présenté en Commission permanente du 17 juin 2024.

Le tableau repris en annexe 5 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 3.

**Opération 1 : Projets collectifs jeunesse - FAJ collectif (dispositif 4.1)**

Il est proposé de financer 2 structures dans le cadre de ce dispositif, pour un montant total de 30 500 €, sur la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 décembre 2024.

**Opération 2 : Prévention des ruptures de parcours 16-25 ans (dispositif 4.2)**

Il est proposé de financer 2 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 108 000 €, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.

**Opération 3 : Guichet unique Logement des jeunes (dispositif 4.5)**

Il est proposé de financer 6 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 120 000 €, sur la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

**Annexe 5 : APPEL A PROJETS DPID 2024 - REPARTITION FINANCIERE DES OPERATIONS Phase 3**

**1. Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les parcours dans un objectif d'insertion professionnelle**

OPERATION	TERRITOIRE(S)	STRUCTURE	PLACES D'ACCOMPAGNEMENT	MONTANT RETENU	Avenant/convention
Opération 1 : Dynamisation des parcours : Accueil et Accompagnement des BRSA	Hénin-Carvin	ID Formation	1800 accueils et 108 places d'accompagnement	384 199,20 €	Convention type
	TOTAL		1800 accueils et 108 places d'accompagnement	384 199,20 €	
Opération 2 : Opération 2 : Référent solidarité	Département	ID Formation	312	49 920,00 €	Convention type
		La Sauvegarde	777	121 320,00 €	Convention type
	TOTAL		1089 places d'accompagnement	171 240,00 €	
Opération 3 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	Département	ID Formation	387	96 750,00 €	Convention type
		La Sauvegarde	95	17 812,50 €	Convention type
	TOTAL		482 places d'accompagnement	114 562,50 €	
Opération 4 : Accompagnement renouvelé	Audomarois	La MIPE	140	50 000,00 €	Convention type
	Lens-Liévin	APSA	140	50 000,00 €	Convention type
		3ID	70	25 000,00 €	Convention type
	Montreuillois	ADEFI-Mission Locale	140	50 000,00 €	Convention type
	TOTAL		490 places d'accompagnement	175 000,00 €	
			<b>TOTAL</b>	<b>845 001,70 €</b>	

**2. Accès au logement et accompagnement budgétaire**

OPERATION	TERRITOIRE(S)	STRUCTURE	DESCRIPTION ACTION / COMPLEMENT D'INFORMATION	MONTANT RETENU	Avenant/convention
Opération 1 : Accompagnement Social aux Travaux de Rénovation Energétique (ASTRE)	Département	SOLHA	20 accompagnements de propriétaires occupants en situation de précarité	53 000,00 €	Convention type
	TOTAL			53 000,00 €	
Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord ADSL – « Autonome Dans Son Logement »	Audomarois	MAHRA	19 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 6 ETP (dont le poste de coordinateur Logement d'abord)	126 620,00 €	Convention type
	Bouonnais	EPDAHAA	18 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 5 ETP (dont le poste de coordinateur Logement d'abord)	116 350,00 €	Convention type
	Montreuillois	FIAC	10 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 4 ETP (dont le poste de coordinateur Logement d'abord)	71 080,00 €	Convention type
	TOTAL			314 050,00 €	
Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord VIAL – « Vers l'insertion et l'Autonomie en Logement »	Audomarois	MAHRA	15 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité	105 000,00 €	Convention type
	Bouonnais	EPDAHAA	19 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité	133 000,00 €	Convention type
	Montreuillois	FIAC	10 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité	70 000,00 €	Convention type
	TOTAL			308 000,00 €	
Opération 4 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL – « Entrée dans la Vie Autonome par le Logement »	Audomarois	MAHRA	4 accompagnements spécifiques pour les jeunes en grande vulnérabilité	40 000,00 €	Convention type
	Bouonnais	EPDAHAA	6 accompagnements spécifiques pour les jeunes en grande vulnérabilité	60 000,00 €	Convention type
	Montreuillois	FIAC	3 accompagnements spécifiques pour les jeunes en grande vulnérabilité	30 000,00 €	Convention type
	TOTAL			130 000,00 €	
Opération 5 : Groupes d'échange de pratiques en santé mentale - Logement d'abord	Bouonnais	URIOPSS Hauts de France	Poursuite des rencontres bimensuelles pour les acteurs du champ du Logement et de l'hébergement sur le thème de la santé mentale, couplé à l'organisation de sessions d'information sur des thématiques identifiées lors des groupes d'échange	20 000,00 €	Convention type
	Lens-Hénin	Association Le Cheval Bleu		20 000,00 €	Convention type
	TOTAL			40 000,00 €	

Opération 6 : Observatoire social Logement d'abord	Département	SIAO 62	Poursuite de l'observatoire dans le cadre du Logement D'Abord mis en place qui a pour objectif d'établir un recueil de donnée sur le parcours du public des 18-25 ans en situation précaire.	20 000,00 €	Convention type
	TOTAL			20 000,00 €	
<b>TOTAL</b>				<b>865 050,00 €</b>	

3. Développement des compétences et accès à l'emploi					
OPERATION	TERRITOIRE(S)	STRUCTURE	DESCRIPTION ACTION / COMPLEMENT D'INFORMATION	MONTANT RETENU	Avenant/convention
Opération 1 : Accompagnement dans l'emploi	Audomarois	MIPE	35 parcours d'accompagnement dans l'emploi sur la période allant du 01/09/2024 au 31/08/2025	50 000,00 €	Convention type
	Boulonnais	AMIE du Boulonnais	35 parcours d'accompagnement dans l'emploi dans les métiers du Grand Age sur la période allant du 01/09/2024 au 31/08/2025	48 140,00 €	Convention type
	Calaisis	La Fabrique DEFI	35 parcours d'accompagnement dans l'emploi sur la période allant du 01/09/2024 au 31/08/2025	45 000,00 €	Convention type
	TOTAL			143 140,00 €	
Opération 2 : Accueil des jeunes enfants issus de familles éloignées de l'emploi	Artois	CCAS LILLERS	Crèche A Vocation d'Insertion Professionnel (AVIP) : Accompagnement des familles éloignées de l'emploi au sein de la Crèche ( 5 places attribuées)	16 930,00 €	Convention type
	Département	EPDEF	Participation financière du dispositif "Accueil pour tous" : intermédiation famille/EAJE grâce à l'accompagnement de 8 professionnels (8 ETP)	60 000,00 €	Convention type
	TOTAL			76 930,00 €	
Opération 3 : Accompagner autrement	Audomarois	MAISON DE LA DIVERSITE	Opération du 01/10/24 au 30/09/25	20 000,00 €	Convention type
	Artois	AFP2I	Opération "Clés en mains pour les métiers au féminin" - 01/10/24 au 31/07/25	55 000,00 €	Convention type
	Lens Liévin	SANTEVOUZEN	Opération du 01/10/24 au 30/09/25	57 600,00 €	Convention type
	TOTAL			132 600,00 €	
Opération 4 : Actions d'insertion innovantes	Artois	PASSEPORT FORMA	Opération du 01/10/24 au 30/09/25	35 640,00 €	Convention type
	Boulonnais	TOUS PARRAINS	Opération du 01/07/24 au 30/06/25	21 211,00 €	Convention type
	Calaisis	IMPROACTIF	Opération du 01/05/24 au 31/12/24	16 561,00 €	Convention type
	Hénin Carvin	PAGE	Opération "Femmes en action, Elargissons nos horizons" du 25/11/24 au 24/11/25	12 862,86 €	Convention type
	Hénin Carvin	PAGE	Opération "Les chroniques de Page " du 25/11/24 au 24/11/25	14 045,71 €	Convention type
	Lens Liévin	CCAS LENS	Opération du 01/09/24 au 30/06/25	10 000,00 €	Convention type
	TOTAL			110 320,57 €	
Opération 5 : Action santé employabilité	Arrageois	DEMAIN	Opération du 01/09/24 au 31/08/25	13 000,00 €	Convention type
	TOTAL			13 000,00 €	
Opération 6 : Aide à l'encadrement dans les entreprises d'insertion	Artois	Le relais	Opération du 01/01/2024 au 31/12/2024 - 12 postes	28 800,00 €	Convention type
	Total			28 800,00 €	
Opération 7 : Aide à l'encadrement dans les Ateliers et Chantiers d'insertion	Calaisis	FACE VALO	Opération du 01/10/2024 au 30/09/2025 - 8 postes	36 000,00 €	Convention type
				36 000,00 €	
<b>TOTAL</b>				<b>540 790,57 €</b>	

4 : Autonomie et inclusion des jeunes					
OPERATION	TERRITOIRE(S)	STRUCTURE	DESCRIPTION ACTION / COMPLEMENT D'INFORMATION	MONTANT RETENU	Avenant/convention
Opération 1 : Projets collectifs jeunesse (FAU collectif)	Hénin-Carvin	Mission Locale	"Olympiades" S'associer aux Jeux Olympiques 2024 en organisant un événement en amont de ceux-ci. Permettre à tous les jeunes de se dépasser par les valeurs du sport utiles pour leur insertion professionnelle Renforcer les partenariats avec les entreprises afin d'optimiser l'accompagnement des jeunes et faciliter l'accès à l'emploi en entreprise. Mises en relation Jeunes-Employeurs pour des emplois directs ou en alternance potentiels.	5 500,00 €	Convention type
	Boulonnais	Association des usagers du centre social	"Les centres sociaux du boulonnais se mobilisent pour la jeunesse" Promouvoir l'engagement et la citoyenneté pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle en proposant un accompagnement collectif et individuel aux jeunes pour faciliter leur transition vers l'âge adulte et l'autonomie.	25 000,00 €	Convention type
	TOTAL			30 500,00 €	
Opération 2 : Prévention des parcours 16-25 ans	Arrageois - Lens Liévin - Hénin Carvin - Artois	Ecole de la deuxième chance de l'ARTOIS	50 accompagnements	85 500,00 €	Convention type
	Boulonnais	ENTREPRENDRE ENSEMBLE	18 Accompagnements	22 500,00 €	Convention type

Opérati des rup	TOTAL			108 000,00 €	
	ARRAGEOIS	4AJ	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	20 000,00 €	Avenant annexe 6 (convention initiale en date du 7 septembre 2022)
Opération 3 : Guichet unique Logement des jeunes	MONTREUILLOIS-TERNOIS	ADEFI Mission Locale	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	20 000,00 €	Avenant annexe 6 (convention initiale en date du 7 septembre 2022)
	BOULONNAIS	AMIE du Boulonnais	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	20 000,00 €	Avenant annexe 6 (convention initiale en date du 7 septembre 2022)
	ARTOIS	Habitat Insertion	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	20 000,00 €	Avenant annexe 6 (convention initiale en date du 7 septembre 2022)
	HENIN-CARVIN	Rencontres et Loisirs	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	20 000,00 €	Avenant annexe 6 (convention initiale en date du 7 septembre 2022)
	LENS-LIEVIN	Mission Locale	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	20 000,00 €	Avenant annexe 6 (convention initiale en date du 7 septembre 2022)
	TOTAL			120 000,00 €	
			<b>TOTAL</b>	<b>258 500,00 €</b>	



### **Article 3 : Coût de l'opération**

Le premier paragraphe de l'article 4 de la convention initiale est modifié comme suit :

« Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 le coût de l'opération est estimé à un montant maximum de 25 000 € par an. »

Après le premier paragraphe de l'article 4 de la convention initiale, il est ajouté le paragraphe suivant :

« Au titre de l'année 2024 et pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025, une contribution financière complémentaire maximale d'un montant de 20 000 € est attribuée au CLLAJ.

Les missions qui seront exercées par le CLLAJ au titre de cette participation de 20 000€ au titre de l'année 2024 font l'objet d'une annexe 3 jointe au présent avenant. »

### **Article 4 : Annexes**

Le premier paragraphe de l'article 5 de la convention initiale est modifié comme suit : « La participation financière, sous réserve du vote du budget du Département, est versée selon les modalités reprises en annexe du présent avenant qui est insérée en annexe 6 de la convention initiale ».

### **Article 5 : Autres dispositions :**

Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux

Ce document comprend xx pages.

A Arras, le

**Pour le Département,  
Et par délégation  
La Directrice des Politiques  
D'Inclusion Durable,**

**Sabine DESPIERRE.**

**Pour xxx  
le Président,**

**XXX  
(Signature et cachet)**



## « Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes – Territoire de XX »

Annexe N°6	
<b>Durée</b>	Du 01 septembre 2024 au 31 aout 2025
<b>Coût</b>	20 000 € sur la période concernée
<b>Public-Cible</b>	les jeunes et notamment ceux ayant eu un parcours institutionnel à l'Aide Sociale à l'Enfance.
<b>Objectifs</b>	Accueillir, informer, orienter les jeunes de moins de 30 ans, ceux du territoire et ceux qui viennent s'y installer, afin d'accéder à un logement autonome, et à réussir leur insertion socioprofessionnelle
<b>Déroulement de l'action (procédure)</b>	XXX
<b>Territoire d'intervention</b>	Le territoire de XX
<b>Profil du professionnel intervenant sur la mission</b>	XXX
<b>Modalités de financement</b>	participation financière de 20 000€ sur la période concernée
<b>Modalités de versement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Versement de l'avance, sans préjudice du contrôle de la collectivité, dans la limite de 80 % du montant prévisionnel annuel de la contribution de cette même année.</li> <li>• Versement du solde annuel sous réserve du respect des clauses de la convention et de ses annexes.</li> </ul> La participation financière est imputée sur le chapitre « C02-428B02» logement des jeunes du budget du Département du Pas-de-Calais.

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités  
Direction des Politiques d'Inclusion Durable  
Mission Budget, Coordination et Evaluation

**RAPPORT N°35**

Territoire(s): Tous les territoires  
Canton(s): Tous les cantons des territoires  
EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024**

#### **APPELS À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE 2024 - PHASE**

#### **3**

L'appel à projets mis en œuvre par la Direction des Politiques d'inclusion durable se veut global et reprend la grande majorité des dispositifs intervenant dans le domaine de l'insertion. Il s'inscrit pleinement dans le Pacte des Solidarités Humaines 2022-2027 et plus particulièrement dans le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » 2023-2027.

Parmi les 16 ambitions du Pacte posant les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider à faire face aux difficultés rencontrées par les habitants, à veiller à la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités, 7 ambitions sont principalement concernées dans cet appel à projets:

- Ambition 2 : Aller au-devant des personnes les plus vulnérables ;
- Ambition 3 : Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement ;
- Ambition 6 : Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie ;
- Ambition 8 : Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique ;
- Ambition 9 : Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent ;
- Ambition 11 : Développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social ;
- Ambition 14 : Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes.

Suite à l'instruction de dossiers relatifs aux 2<sup>ème</sup> (Avril/mai) et 3<sup>ème</sup> (Juillet/septembre) périodes de dépôt, il est proposé de valider la mise en œuvre de dispositifs intervenant dans les 4 thématiques de l'Appel à projets, présentées dans le rapport cadre et validées par la Commission Permanente du 17 juin 2024 :

Thématique 1 : Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les

parcours dans un objectif d'insertion professionnelle :  
4 dispositifs sont ici proposés pour un total de 845 001,70 € (Annexes 1 et 5).

Thématique 2 : Accès au logement et accompagnement budgétaire ;  
6 dispositifs sont ici proposés pour un total de 865 050,00 € (Annexes 2 et 5).

Thématique 3 : Développement des compétences et accès à l'emploi ;  
7 dispositifs sont ici proposés pour un total de 540 790,57 € (Annexes 3 et 5).

Thématique 4 : Autonomie et inclusion des jeunes.  
3 dispositifs sont ici proposés pour un total de 258 500,00 € (Annexes 4 et 5).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De valider le financement de 4 dispositifs de la thématique 1 « Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les parcours dans un objectif d'insertion professionnelle », pour un montant total de 845 001,70 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 ;
- De valider le financement de 6 dispositifs de la thématique 2 « Accès au logement et accompagnement budgétaire », pour un montant total de 865 050,00 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 ;
- De valider le financement de 7 dispositifs de la thématique 3 « Développement des compétences et accès à l'emploi », pour un montant total de 540 790,57 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 ;
- De valider le financement de 3 dispositifs de la thématique 4 « Autonomie et inclusion des jeunes », pour un montant total de 258 500,00 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures citées en annexe 5, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au présent rapport, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures citées en annexe 5, les avenants relatifs aux conventions de partenariat selon les modalités présentées au présent rapport, dans les termes du projet joint en annexe 6 ;

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-446A05	6568/93446	Indemnisation des organismes référents	9 169 450,00	2 950 669,43	845 001,70	2 105 667,73
C02-428B04	6568/93428	Politique inclusive en faveur du logement	2 881 691,00	1 145 206,76	865 050,00	280 156,76
C01-444H02	6568/93444	Appui au parcours intégré 2021-2027	14 489 480,46	2 882 123,85	540 790,57	2 341 333,28
C02-428C01	6568/93428	Fonds d'aide aux jeunes	130 000,00	130 000,00	30 500,00	99 500,00
C02-428C02	6568/93428	Accompagnement des jeunes	878 640,00	317 500,00	108 000,00	209 500,00
C02-428B02	6568/93428	Logement des Jeunes	700 000,00	168 000,00	120 000,00	48 000,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY